



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2022-2023-2024 DEUXIÈME EXERCICE FINANCIER

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Compton que le 1^{er} janvier 2023 débute le deuxième exercice financier auquel s'applique le rôle d'évaluation.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir trois conditions :

1. La demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit suivant :

M.R.C. de Coaticook
294, rue Saint-Jacques Nord
Coaticook (Québec) J1A 2R3

2. La demande doit être déposée au bureau de la MRC de Coaticook à l'adresse ci-dessus mentionnée ou y être envoyée par courrier recommandé;
3. La demande de révision peut être déposée ou envoyée, en tout temps, avant le 31 décembre de l'année qui suit celle au cours de laquelle est survenu l'événement justifiant la modification. Cette demande de révision doit être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la M.R.C. de Coaticook et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

N.B. La demande par la transmission du formulaire dûment rempli est réputée avoir été déposée le jour de son envoi dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par courrier recommandé.

Compton, ce 24 novembre 2022

Philippe De Courval
Greffier-trésorier